



CADRE STRATÉGIQUE 2019-2022

TRANSPARENCE

DYNAMISME

MODERNITÉ

SOLIDARITÉ

CONTENU

PARTENAIRES	4
MISSION	5
VISION	5
VALEURS	6
CONTEXTE ET ENJEUX	6
CHOIX STRATÉGIQUES	8
LÉGENDE	9
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 - VALORISER L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES ET LINGUISTIQUES	10
1.1. USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	10
1.2. DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES ET LINGUISTIQUES.....	13
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 - SOUTENIR LA PAIX, LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE LA PERSONNE	14
2.1. ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DROITS ET AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES.....	14
2.2. RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE.....	16
2.3. LA FRANCOPHONIE COMME PREMIER ESPACE MONDIAL À « ZÉRO ENFANT » SANS IDENTITÉ.....	18
2.4. LA FRANCOPHONIE COMME ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES.....	19
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 - DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ET LA FORMATION	20
3.1. RENFORCEMENT DES POLITIQUES ÉDUCATIVES.....	20
3.2. ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ETATS OU REGIONS MEMBRES DE L'APF.....	21
3.3. SOUTENIR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE.....	22

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 - ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA MOBILITÉ ET LA SOLIDARITÉ	23
4.1. DÉVELOPPEMENT DURABLE	23
4.2 LA JEUNESSE COMME VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	26
OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 - AMÉLIORER LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE.....	27
5.1. GOUVERNANCE.....	27
5.2. TRANSPARENCE ET COMMUNICATION.....	30
5.3. L'APF COMME ACTEUR PHARE DE LA FRANCOPHONIE.....	32

PRÉSENTATION DE L'APF

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est une assemblée politique, actrice majeure de coopération parlementaire. A ce titre, elle est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres.

Par ses avis et recommandations à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie, elle participe à la vie institutionnelle de la Francophonie. Elle intervient devant les chefs d'État lors des Sommets de la Francophonie.

En étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), elle engage et met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Ses actions visent à renforcer la solidarité entre institutions parlementaires et à promouvoir la démocratie et l'État de droit, plus particulièrement au sein de la communauté francophone.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie mène un important travail de réflexion portant sur des sujets tels que les libertés et droits politiques, les Parlements et la communication, l'espace économique francophone et la coopération décentralisée. Ou encore l'éducation, l'égalité femme-homme, les obstacles à la diffusion des connaissances dans les pays francophones et la place du français dans les organisations internationales. L'Assemblée se prononce sur la base de rapports établis par ses commissions et réseaux.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie adopte des résolutions sur des sujets intéressant la communauté francophone dans les domaines politique, économique, social et culturel. Elle adopte également des avis et des recommandations destinés au Conseil permanent de la Francophonie, à la Conférence ministérielle de la Francophonie ainsi qu'aux chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

PARTENAIRES

Acteur de la coopération internationale francophone, l'APF noue des partenariats avec des institutions et des organisations qui souhaitent agir avec elle pour informer et former les parlementaires et les fonctionnaires parlementaires, renforcer les institutions démocratiques et promouvoir les valeurs francophones.

Principaux partenaires :

- Organisation internationale de la Francophonie
- Opérateurs de la Francophonie
 - Université Senghor d'Alexandrie
 - Association internationale des maires francophones

- TV5Monde
- Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
- Organisations internationales :
 - Union interparlementaire
 - Union européenne
 - Comité pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes
 - ONU Femmes
 - Groupe de la Banque mondiale
 - Organisation mondiale du Commerce
 - ONUSIDA
 - UNESCO
- Association du notariat francophone
- Institut de la Francophonie pour le développement durable
- Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF)

MISSION

L'APF a pour mission, en tant qu'assemblée consultative de la Francophonie, de représenter auprès des instances de cette dernière les intérêts et les aspirations des peuples de l'espace francophone ; de promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne; de favoriser la coopération et de renforcer la solidarité francophone; de promouvoir le rôle international des parlementaires et de contribuer au rayonnement de la langue française et de la diversité culturelle.

VISION

Une Francophonie plus :

- politique
- audacieuse
- cohérente avec les autres instances francophones
- transparente; par l'adoption d'objectifs mesurables
- visible; par une communication dynamique

VALEURS

Les valeurs de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sont celles de la Francophonie : le respect de la démocratie, de l'état de droit, des droits de la personne, de l'égalité des sexes, du plurilinguisme, du développement durable partagé, de la solidarité et de la coopération.

Ces valeurs universelles de coopération, d'ouverture et de tolérance sont inscrites dans la Déclaration de Bamako en 2000, qui confirme l'adhésion des États et gouvernements francophones aux principes fondamentaux de la démocratie, considérée comme « un système de valeurs universelles, fondée sur la reconnaissance du caractère inaliénable de la dignité et de l'égale valeur de tous les êtres humains » (art. 2.1). La Déclaration reconnaît également l'État de droit, qui implique la « soumission de l'ensemble des institutions à la loi, la séparation des pouvoirs, le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'égalité devant la loi des citoyens, femmes et hommes. » (art.2.2).

CONTEXTE ET ENJEUX

Le cadre stratégique précédent arrivait à échéance. Il s'articulait autour de cinq axes majeurs :

- Faire davantage intervenir l'APF comme acteur à part entière des relations internationales ;
- Dynamiser les relations avec les parlements membres ;
- Enrichir et diversifier le rôle de l'APF en tant qu'acteur francophone de la coopération interparlementaire ;
- Approfondir les relations entre l'APF et l'OIF ;
- Rechercher une meilleure visibilité pour l'APF.

Selon les axes étudiés, les actions entreprises par l'APF ont globalement permis d'atteindre les objectifs. Durant la période 2014-2018, l'APF a participé activement à diverses grandes réunions internationales telles que les Conférences des Parties 21 et 22, ainsi que des réunions de l'Union interparlementaire. Par ailleurs, les Commissions et les Réseaux ont inscrit leurs travaux dans l'actualité internationale, se penchant ainsi sur les thèmes des mouvements migratoires, de la lutte contre le terrorisme, de l'abolition de la peine de mort, de la prévention contre la radicalisation, de la cybercriminalité ou encore de la question des enfants sans identité. Cette cohérence avec l'actualité s'est aussi illustrée dans le choix des débats généraux organisés lors des Assemblées plénières, pendant lesquels les parlementaires francophones ont l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur des thèmes d'actualité. Enfin, l'APF a identifié de nouvelles adhésions et pris contact avec les Parlements du Kosovo, de l'Uruguay, du Mexique et de la Nouvelle-Calédonie. Le Congrès de la Nouvelle Calédonie (en qualité de membre) ainsi que le Congrès du Mexique et l'Assemblée nationale du Kosovo (observateurs) ont ainsi adhéré en juillet 2018 à notre institution.

L'APF a ratifié en 2015 un nouvel accord avec l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF), permettant ainsi aux deux organismes de se consulter sur des questions d'intérêt commun. Afin de développer la notion d'évaluation et de résultats, l'APF a mis en œuvre une gestion axée sur les résultats : de cette orientation ont résulté la mise en place de rapports d'évaluation des séminaires parlementaires et un suivi des résolutions. C'est notamment sur ce dernier point que doivent être poursuivis les efforts car il incombe aux sections d'illustrer la manière dont elles mettent en œuvre les résolutions adoptées par les différentes instances. Par ailleurs, l'APF a publié sur son site un recueil des procédures et pratiques parlementaires qui offre un vaste panorama du droit parlementaire comparé dans l'espace francophone. Les sections ont à cet égard la responsabilité de fournir au Secrétariat général les actualisations nécessaires.

En ce qui concerne le développement des relations entre parlements membres, un programme de jeunes parlementaires a été mis en place. Après avoir organisé des sessions dans chaque Région de l'APF, les parlementaires réunis en Assemblée plénière à Québec ont approuvé la création d'un Réseau des jeunes parlementaires francophones.

L'APF a créé deux programmes de développement parlementaire, un pour Madagascar et un pour le Mali pour la période 2014-2018. Dans le cadre de la coopération interparlementaire, l'APF a été très active dans la recherche de nouveaux partenariats depuis 2014. Des accords ont été conclus avec divers organismes, tels que le Parlement panafricain, la Fondation Hirondelle, le Partenariat Halte à la tuberculose, l'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, le Forum francophone des affaires et l'Association francophones des autorités de protection des données personnelles.

Dans sa volonté de renforcer ses liens avec l'OIF, l'APF a systématisé la participation de l'Administrateur de l'OIF à ses Bureaux d'hiver et prend part aux réunions de commissions de l'OIF. Par ailleurs, l'APF a participé aux Sommets de la Francophonie à Madagascar en 2016 et en Arménie en 2018. A cette occasion, elle a présenté ses Avis sur les thèmes des Sommet.

L'APF a également modelé un nouveau site Internet, lancé la *Lettre de la Francophonie Parlementaire* et entretient quotidiennement ses réseaux sociaux.

En conclusion, les objectifs du cadre stratégique 2014-2018 sont dans leur majorité remplis. L'étude des axes de travail montre que l'APF a mis en place des actions cohérentes avec les orientations fixées.

- Le nouveau cadre 2019 - 2022 a été élaboré en collaboration avec les sections de l'APF;

- Il est en phase avec la Programmation quadriennale 2019-2022 de l'OIF, qui cible quatre enjeux prioritaires :
 1. Lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente ;
 2. Développement et croissance inclusive ;
 3. Évolution des politiques publiques de l'éducation et de l'enseignement du français, dans le contexte de plurilinguisme dans l'espace francophone ;
 4. Adoption et mise en œuvre des Objectifs du développement durable (ODD) des Nations unies.

- Il est également cohérent avec les trois priorités transversales de l'OIF, à savoir :
 1. Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français ;
 2. Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
 3. Jeunesse

CHOIX STRATÉGIQUES

Pour répondre à ces enjeux, le cadre stratégique 2019-2022 de l'APF s'appuie sur cinq objectifs stratégiques :

1. Valoriser l'usage de la langue française et promouvoir la diversité des expressions culturelles et linguistiques
2. Soutenir la paix, la démocratie et les droits de la personne
3. Développer l'éducation et la formation
4. Encourager le développement durable, la mobilité et la solidarité
5. Améliorer la performance organisationnelle

La mise en œuvre de ces cinq orientations s'effectue par des actions concrètes et mesurables.

Le choix a été fait, dans le but de poursuivre une nouvelle dynamique, d'un cadre stratégique ambitieux, reposant sur de nombreux objectifs et indicateurs, en priorisant chaque année certaines de ces actions.

LÉGENDE




		Bureau et assemblée plénière
		Commission des affaires parlementaires
		Commission de la coopération et du développement
		Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles
		Commission politique
		Réseau des femmes
		Réseau des jeunes
		Réseau de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
		Coopération parlementaire
		Secrétariat de l'APF
		Sections de l'APF

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 - VALORISER L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES ET LINGUISTIQUES










En cohérence avec la Programmation quadriennale de l'OIF, l'APF entend renforcer l'usage du français dans les parlements qui la composent et contribuer au rayonnement du français sur la scène internationale. Elle souhaite en parallèle promouvoir la diversité des expressions culturelles et linguistiques.

1.1. USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE





- Encourager l'utilisation du français dans les parlements tout en reconnaissant l'importance du multilinguisme.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES ¹	INSTANCES
1.1.1. Établir un état de la situation de l'utilisation du français au sein des parlements membres de l'APF, en faire le suivi tous les deux ans et préparer un projet de résolution à ce sujet.	Un état de la situation a été produit et est suivi tous les deux ans.	Présenter un rapport complet tous les deux ans avec la participation d'une majorité des sections	
	Le thème a fait l'objet d'un projet de résolution.	Adoption d'une résolution par une majorité des sections	
	Nombre d'envois de cette résolution à des instances internationales.	Obtenir des réponses d'une majorité de ces instances internationales	

¹ Les cibles ne sont précisées que pour autant que la formulation des indicateurs le justifie.






ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES ¹	INSTANCES
	Nombre d'envois de la résolution aux ministres concernés au sein des sections.	50 % d'envoi	
	Nombre de parlements membres de l'APF qui ont fait adopter cette résolution par leur parlement respectif.	Résolution adoptée par une majorité des parlements.	
1.1.2 Inciter les parlements à adopter des dispositions législatives de promotion de la langue française et de la Francophonie	Adoption des textes en la matière		  
1.1.3. Encourager les représentants des parlements francophones et de l'APF à s'exprimer en français dans les instances internationales dans lesquelles ils sont présents, se conformant ainsi au <i>Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales</i> ² .	Nombre d'actions réalisés pour encourager les parlementaires à s'exprimer en français dans les instances internationales.		
	Nombre d'interventions faites en français par des représentants de l'APF auprès d'instances internationales (ONU, UIP).	100%	
1.1.4. Renforcer les capacités des parlements en matière de traduction législative et de traduction simultanée et différée des débats parlementaires.	Nombre et type d'actions conduites auprès de parlements francophones pour implanter un service de traduction législative ou des débats parlementaires.		
	Nombre et type d'actions conduites auprès de fonctionnaires parlementaires en la matière.		

² OIF (2006), *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Vade-mecum_Fcs_vie_intnale_2006.pdf.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES ¹	INSTANCES
1.1.5. Renforcer les compétences en français des administrateurs parlementaires, notamment par le biais d'outils numériques.	Nombre et nature d'actions entreprises pour renforcer les compétences en français des administrateurs parlementaires.		
1.1.6 Soutenir la création d'un réseau de fonctionnaires parlementaires francophones (RFF).	Nombre d'actions de soutien pour mettre en place ce réseau		
	Évolution du nombre de postes d'encadrement supérieur attribués à des fonctionnaires francophones.		
1.1.7 Encourager les parlements des sections membres de l'APF dont la langue officielle n'est pas le français à proposer sur leur site internet la traduction en français d'au moins : une présentation de leur Parlement, de la législation du pays (Statuts, Constitutions, Règlements), de certaines lois ou de certains sujets de débat et de travail au sein de l'APF- afin de faciliter l'échange d'information entre parlements membres de l'APF.	Nombre de traductions en français des documents sur les sites des parlements		

1.2. DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES ET LINGUISTIQUES

L'APF œuvre depuis des années à la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Le dynamisme des parlementaires francophones est d'ailleurs à l'origine de l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). Un suivi de sa mise en œuvre est effectué deux fois par an par la CECAC.




ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
1.2.1. Encourager les parlements à promouvoir les langues locales parlées en leur sein, afin de faire connaître la richesse culturelle et linguistique des membres de l'APF.	Nombre d'actions entreprises pour encourager les parlements à promouvoir leurs langues locales.	1 ou 2 actions par an au minimum	
1.2.2. Inciter l'ensemble des sections à ratifier la Convention de l'UNESCO de 2005.	Nombre d'actions entreprises pour inciter les sections à ratifier la Convention.	1 ou 2 actions par an au minimum	
	Nombre de pays signataires de la Convention ayant une section membre de l'APF.	100 %	
1.2.3. Encourager les sections à se doter de législations encadrant l'usage et la production des contenus culturels à l'ère du numérique.	Nombre d'actions entreprises pour encourager les sections à se doter de législations en la matière.	1 ou 2 actions par an au minimum	
	Nombre de sections dotées de législation en la matière.	Minimum de 50 %	









OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 - SOUTENIR LA PAIX, LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE LA PERSONNE

À travers cet objectif stratégique, l'APF cherche à contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, au respect des droits de la personne et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise également à contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, dans une perspective de consolidation de la paix.

2.1. ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DROITS ET AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES

- Enjeu prioritaire pour l'OIF dans sa programmation quadriennale
- Priorité à mettre de l'avant non seulement au sein du Réseau des femmes parlementaires, mais aussi dans toutes les instances














ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
2.1.1. Appliquer une approche transversale selon les sexes aux thématiques étudiées au sein des instances de l'APF.	Pourcentage de rapports utilisant cette approche, au sein de chaque instance de l'APF.	Minimum de 50 %	
	Pourcentage de résolutions adoptées incluant cette perspective différenciée selon les sexes.	Minimum de 50 %	
2.1.2. Tendre vers la parité dans la répartition des postes de responsabilité au sein des instances de l'APF et dans les désignations de leurs membres et la composition des délégations.	Modification effective des Statuts de l'APF pour y inclure le respect d'une zone de parité dans la distribution des postes de responsabilité.	Modification au statut pour 2022. Zone entre 40 et 60%.	












ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
	Pourcentage de femmes parlementaires occupant des postes de responsabilité au sein du Bureau, des Régions et des autres instances de l'APF.		
	Nombre de lettres d'invitation aux activités rappelant ce principe.		
	Pourcentage de femmes parlementaires présentes aux activités.		
2.1.3. Promouvoir le leadership, l'accès et la participation des femmes à la prise de décision, en organisant des activités de renforcement des capacités des femmes et inclure un volet transversal de sensibilisation au genre dans les actions de coopération de l'APF.	Nombre d'actions en faveur du renforcement des capacités des femmes parlementaires.		
	Pourcentage d'activités de coopération incluant un volet transversal de sensibilisation au genre.		
2.1.4. Produire des outils de référence pour favoriser la révision des législations afin d'y éliminer toute discrimination envers les femmes.	Nombre d'outils produits.		
2.1.5. Élaborer et suivre une politique de lutte contre le harcèlement.	Adoption et mise en œuvre d'une politique de lutte contre le harcèlement au sein de l'APF.		
	Nombre de sections dotées d'une politique de harcèlement.		

2.2. RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE

Par ces différentes actions, l'APF souhaite davantage contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix. Elle cherche à concentrer son action auprès de ses membres en situation de crise ou de sortie de crise en vertu de son mécanisme de vigilance démocratique, renforçant ainsi son rôle de promoteur de la démocratie et de l'état de droit. Avec des actions concertées avec l'OIF, l'APF souhaite s'impliquer davantage dans le renforcement de processus électoraux fiables et transparents.







Enfin, le cœur de l'action de l'APF est lié aux projets de renforcement des capacités des parlements, ce qui passe par un renforcement des capacités des parlementaires, mais aussi des administrateurs parlementaires. Ces actions contribuent directement au renforcement de la démocratie.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
2.2.1. Mettre sur pied un processus d'évaluation des besoins des parlements dans le but d'offrir des programmes de coopération plus pertinents.	Mise sur pied d'un processus d'évaluation des besoins.		 
	Nombre d'évaluations des besoins effectué.		 
2.2.2. Contribuer au renforcement des capacités des parlements francophones, tant auprès des parlementaires que des fonctionnaires.	Nombre d'activités de renforcement des capacités des parlementaires.		 
	Nombre d'activités de renforcement des capacités des fonctionnaires.		 
	Taux de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités.	95%	 
2.2.3. Appliquer plus strictement les mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions adoptés par l'APF.	Nombre de mécanismes de vigilance démocratique appliqués.		 
	Nombre d'appuis offerts aux pays en sortie de crise.	Accroître le nombre d'appuis	

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
	Nombre de suivis des situations de crise.		 
2.2.4. Proposer systématiquement à l'OIF la participation de parlementaires francophones aux missions électorales et aux missions de médiation qu'elle organise.	Pourcentage de propositions faites par l'APF à l'OIF concernant la participation de parlementaires aux missions électorales par rapport au nombre total de missions organisées.	100 %	
	Pourcentage de missions électorales francophones comprenant au moins un parlementaire sur l'ensemble des missions.		  OIF - SGF
	Pourcentage de missions électorales présidées ou co-présidées par un parlementaire.		  OIF - SGF
	Nombre moyen de parlementaires dans les missions électorales francophones.		  OIF - SGF
	Nombre de missions de médiation effectuées auprès de pays en situation de fragilité, de crise ou de transition démocratique.		  OIF - SGF









2.3. LA FRANCOPHONIE COMME PREMIER ESPACE MONDIAL À « ZÉRO ENFANT » SANS IDENTITÉ

L'APF s'intéresse à la question des enfants sans identité depuis plus de 15 ans. Elle souhaite poursuivre ses actions en faveur de l'établissement de registres d'état civil fiables, gratuits et publics.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
2.3.1. Établir des partenariats notamment avec l'OIF, l'association des notaires francophones et l'UNICEF, en vue de l'établissement de registres d'état civil fiables, gratuits et publics.	Établissement de partenariats.		
2.3.2. Proposer une loi-cadre sur l'enregistrement obligatoire des naissances.	Adoption de la proposition.		 
	Nombre de sections dotées d'un registre d'état civil.		
2.3.3. Sensibiliser les parlementaires sur l'importance d'établir des registres d'état civil fiables, gratuits et publics.	Nombre d'actions de sensibilisation effectuées.		 

2.4. LA FRANCOPHONIE COMME ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

L'APF souhaite contribuer au respect des engagements du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).




ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
2.4.1. Être partenaire d'une campagne internationale et multilatérale pour l'entrée en vigueur du TICE.	Nombre de participations à des événements de la campagne internationale et multilatérale.	1 par an minimum	
2.4.2. Former les acteurs francophones et appuyer les besoins nationaux en matière de non-prolifération et de désarmement.	Nombre d'acteurs formés.		
	Nombre d'activités de sensibilisation.	1 par an minimum	 
	Nombre de débats et d'échanges au sein des instances de l'APF sur la thématique du nucléaire et du désarmement.	2 par an	 
2.4.3. Participer à des événements internationaux afin de promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires, la ratification des traités et le désarmement.	Nombre de participation à des événements en la matière.	2 par an	
2.4.4. Promouvoir la langue française dans les débats internationaux liés aux enjeux du nucléaires.	Augmentation de l'offre de matériel en français sur les enjeux du nucléaire.		

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 - DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

- Importance de l'éducation et de la formation, notamment pour la jeunesse francophone
- Appui à la recherche scientifique
- Mobilité




3.1. RENFORCEMENT DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

L'APF est un acteur essentiel pour mettre en place des plaidoyers en matière d'éducation et de formation.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
3.1.1. Développer un plan d'actions en matière d'éducation et de formation avec les partenaires et acteurs dans le domaine en valorisant notamment l'éducation à l'esprit critique et aux médias.	Nombre de partenariats actifs.	1 ou 2 par an minimum	
3.1.2. Informer les sections des principales actions menées en la matière par les instances de la Francophonie.	Pourcentage de parlements informés en matière d'éducation et de formation.	100 %	
3.1.3. Renforcer les capacités des parlementaires en matière d'éducation et de formation.	Nombre d'actions de renforcement des capacités des parlementaires dans ce domaine.	2 actions par an minimum	



3.2. ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANCAISE DANS LES ETATS OU REGIONS MEMBRES DE L'APF

L'APF est soucieuse de la qualité de l'enseignement du français dans ses États et régions membres.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
3.2.1. Inciter les sections à proposer à leurs gouvernements de se doter de mesures législatives pour renforcer l'enseignement du français et des langues locales dans les États et régions membres de l'APF.	Nombre de mesures législatives en la matière.		
3.2.2. Fournir des évaluations sur la place de la langue française et des langues locales dans l'enseignement.	Nombre d'évaluations parlementaires en la matière.		
	Nombre de réunions statutaires de l'APF où la question a été évoquée.		

3.3. SOUTENIR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE

L'APF est consciente de l'importance de la recherche et engagée pour faire la promotion de l'usage du français dans ce domaine.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
3.3.1. Développer, avec l'AUF, des actions destinées aux parlementaires pour soutenir la recherche et le développement scientifique.	Nombre d'actions de sensibilisation des parlementaires.	1 par an	
	Organiser un système de veille et de promotion des initiatives, innovations et succès francophones dans la recherche et le développement scientifique		
3.3.2. Développer, avec l'AUF, un plan de promotion de l'usage de la langue française dans le domaine de la recherche scientifique.	Nombre d'actions réalisées avec l'AUF en la matière.	1 par an	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 - ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA MOBILITÉ ET LA SOLIDARITÉ



- Valeurs de solidarité dans l'espace francophone
- Enjeu majeur du développement durable à l'heure des changements climatiques
- Mobilité

4.1. DÉVELOPPEMENT DURABLE















L'ONU définit le développement durable comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs³ ». Cela implique donc de repenser les rapports entretenus entre les humains eux-mêmes, mais aussi leur relation avec leur environnement.



Cela passe ainsi par :

- le maintien de l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes;
- la valorisation de l'équité sociale pour permettre l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- une économie efficiente, innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
4.1.1. Contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) définis dans le Programme 2030.	Nombre de mesures prises pour mobiliser les parlements.		
	Nombre de sections ayant participé aux activités d'appropriation des ODD et des agendas internationaux sur l'environnement.		





³ ONU (1987), *Notre avenir à tous*, Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement - Commission Brundtland.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
	Nombre d'experts rencontrés sur les questions des changements climatiques.		
4.1.2. Élaborer et suivre un plan de développement durable institutionnel, proposé comme modèle aux sections de l'APF.	Adoption d'un plan de développement durable institutionnel.		 
	Nombre de mesures du plan de développement durable mises en œuvre par l'APF.		  
	Nombre de sections dotées d'un plan de développement durable.		
4.1.3. Mettre le développement durable au cœur des travaux des instances de l'APF, et ce, de façon transversale.	Nombre de rapports portant sur le développement durable.	Au moins un par commission et réseau	      

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
	<p>Nombre d'experts rencontrés sur un thème en lien avec le développement durable.</p>	<p>Au moins un par commission et réseau</p>	
	<p>Nombre de résolutions adoptées incluant une tangente « développement durable ».</p>		

4.2 LA JEUNESSE COMME VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après la création du Parlement francophone des jeunes lors du Sommet de Moncton de 1999 sur proposition de l'APF, la Stratégie jeunesse de la Francophonie (Dakar, 2014) place l'épanouissement de la jeunesse au cœur du processus de développement durable des nations francophones. Dans cette perspective, l'APF entreprend des actions en faveur du renforcement de la mobilité et des capacités des jeunes, notamment en matière de participation citoyenne.










ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
4.2.1. Appuyer l'élaboration de stratégies en faveur de la mobilité des jeunes dans l'espace francophone.	Nombre d'appuis effectués en faveur de la mobilité des jeunes	1 ou 2 actions par an au minimum	
4.2.2. Encourager la participation citoyenne chez les jeunes.	Nombre d'appui auprès de parlements nationaux des jeunes.		
	Nombre de sessions du Parlement francophone des jeunes tenues.	1 tous les 2 ans.	
	Nombre d'actions conduites auprès des sections pour encourager la désignation de jeunes aux PFJ.		















OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 - AMÉLIORER LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE






Toute organisation, quelle qu'elle soit, doit son succès à son principal actif : son capital humain. C'est la raison pour laquelle le dernier objectif stratégique vise l'amélioration de la performance organisationnelle de l'APF, ce qui passe par des changements majeurs en matière de gouvernance et de transparence. Pour améliorer sa performance, l'APF doit également se positionner comme acteur phare auprès des autres instances francophones et de ses autres partenaires internationaux.

5.1. GOUVERNANCE

- La gouvernance organisationnelle gagnerait à être modernisée
- Tant du point de vue parlementaire qu'administratif.
- L'APF souhaite compter sur la mobilisation et l'expertise de son équipe pour rehausser la performance organisationnelle.










ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
5.1.1. Renforcer le rôle de la délégation permanente de l'APF, notamment dans la prise de décisions financières (Statuts 10.15-10.22).	Adoption de mécanismes de consultation et de prise de décisions par la délégation permanente de l'APF, notamment pour ce qui est des questions financières.		 
5.1.2. Assurer une meilleure représentation des sections au sein des différents postes de responsabilité de l'APF.	Nombre et répartition des sections détenant des postes de responsabilité.		 
5.1.3. Assurer une meilleure représentation de toutes les composantes politiques des parlements au sein des sections de l'APF.	Modification effective des Statuts de l'APF en ce sens.		  
	Mise en œuvre adéquate et respect des Statuts de l'APF modifiés.		 














ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
5.1.4. Tendre vers une limitation du nombre de mandats pour les différents postes de responsabilité au sein des instances de l'APF et au secrétariat général pour les conseillères et conseillers détaché(e)s par leur Parlement.	Modification effective des Statuts de l'APF en ce sens.		  
	Mise en œuvre adéquate et respect des Statuts modifiés.		 
5.1.5. Adopter de nouveaux mécanismes d'adoption et de suivi des résolutions, de sorte que l'ensemble des sections et les acteurs internationaux concernés soient systématiquement informés.	Adoption et mise en œuvre des nouvelles procédures.		
	Pourcentage de résolutions adoptées envoyées aux sections par l'APF.		
	Pourcentage de résolutions adoptées par l'APF envoyées aux acteurs internationaux concernés, s'il y a lieu.		
	Pourcentage des sections ayant transmis un suivi des résolutions aux instances de l'APF.		
5.1.6 Proposer des lois cadres aux parlements membres sur des sujets intéressant les parlementaires	Nombre de lois cadres proposées		 
	Nombre de lois cadres intégrées dans les législations nationales		  

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
5.1.7. Réformer l'organisation du travail en Assemblée plénière et dans les instances de l'APF, de façon à leur donner une plus grande efficacité et une nouvelle dynamique.	Adoption et mise en place de règles de fonctionnement de toutes les instances de l'APF		
5.1.8. Faire connaître le plan de sécurité de l'APF et partager systématiquement des informations sur la sécurité pour chaque activité de l'APF.	Nombre de mesures prises pour faire connaître le plan de sécurité de l'APF.		
	Pourcentage d'informations sur la sécurité partagées en fonction du nombre d'activités tenues.	100 %	
5.1.9. Systématiser l'évaluation des activités de coopération et du programme Numérique@PF.	Nombre d'activités de coopération et de Numérique @PF évaluées.	100 %	
	Taux de satisfaction global obtenu.	90 %	

5.2. TRANSPARENCE ET COMMUNICATION









La performance organisationnelle de l'APF passe également par davantage de transparence et, de ce fait, par une meilleure communication, tant à l'interne qu'à l'externe. L'APF entend miser sur les communications numériques internes et externes pour y arriver.


ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
5.2.1. Faire preuve d'une grande transparence en matière financière, en adoptant des règles et des barèmes disponibles en ligne et en publiant, un mois avant les réunions du Bureau, des rapports financiers détaillés à toutes les sections.	Adoption d'une directive concernant les déplacements internationaux.		
	Adoption de barèmes à respecter en matière de frais de transports, d'hébergement et de repas.		
	Publication de la directive et des barèmes dans l'espace membre.		
	Publication du budget et de l'état financier de l'APF un mois avant les réunions du Bureau.		
	Diffusion du budget et de l'état financier de l'APF à l'ensemble des sections.		
5.2.2. Élaborer et suivre un plan de communication cohérent et uniforme pour toutes les instances, incluant le développement de la présence de l'APF sur les médias sociaux.	Plan de communication adopté.		
	Nombre de visiteurs du site internet de l'APF	+ 10%	
	Nombre d'abonné(e)s sur Facebook et sur Twitter par année.	+ 10%	
	Nombre moyen de «j'aime» par publication Facebook, par année.	+ 10%	

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
	Nombre moyen de retweets par année.	+ 10%	
5.2.3. Indexer les rapports des instances pour faciliter les recherches et les intégrer à un réseau de données francophones.	Nombre d'articles de presse notamment en ligne évoquant l'APF.		
	Pourcentage des rapports des Commissions et des Réseaux publiés sur le site de l'APF.		
	Indexation des rapports effective.		 
	Intégration effective du site de l'APF à un réseau de données francophones.		 
5.2.4. Envoyer la majorité de la documentation concernant les travaux des instances de l'APF au moins trois semaines avant le début d'une activité.	Modification des Statuts de l'APF.		
	Pourcentage d'activités tenues où la majorité de la documentation a été envoyée au moins trois semaines d'avance.	100 %	
5.2.5. Moderniser et actualiser le recueil des procédures et pratiques parlementaires par les sections (sur leurs données pays).	Modernisation effective du recueil des procédures et pratiques parlementaires.		 
	Actualisation du recueil des procédures et pratiques parlementaires.		 

5.3. L'APF COMME ACTEUR PHARE DE LA FRANCOPHONIE

Pour améliorer sa performance, l'APF se doit d'être pleinement l'Assemblée consultative de la Francophonie et de collaborer davantage avec ses partenaires naturels de la Francophonie institutionnelle. Elle doit également chercher à nouer de nouveaux partenariats avec des instances pouvant l'appuyer dans sa mission de coopération et de renforcement de la démocratie.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
5.3.1. Participer activement aux principales activités de la Francophonie, soit : - Sommet de la Francophonie - Conseil permanent de la Francophonie - Conférence ministérielle de la Francophonie - Jeux de la Francophonie.	Nombre de participations à ces activités.	100 %	
	Nombre de prises de parole des dirigeants de l'APF dans les grands événements de la Francophonie.		
5.3.2. Établir des plans d'action ou partenariats avec les opérateurs de la Francophonie et les autres acteurs de la Francophonie.	Nombre de plans d'action/partenariats élaborés avec les opérateurs et les autres acteurs de la Francophonie.		
	Pourcentage de réalisation des actions prévues dans les plans d'action/partenariats élaborés.		
	Taux de satisfaction des personnes bénéficiant de formations conjointes APF - opérateurs de la Francophonie.		
5.3.3. Développer de nouveaux partenariats avec des bailleurs de fonds internationaux, pour renforcer la portée des actions de coopération de l'APF.	Nombre de nouveaux partenariats conclus.		
	Financement obtenu.		
	Nombre d'actions conjointes tenues.		

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	INSTANCES
5.3.4. Assurer une participation active dans les instances où l'APF est observatrice ou partenaire.	Nombre de participations de l'APF au sein d'instances où elle est observatrice ou partenaire.		
5.3.5. Marquer la présence de l'APF au sein des instances où elle est observatrice ou partenaire en y tenant des réunions des Commissions ou des Réseaux.	Nombre de réunions tenues dans les locaux d'instances où l'APF est observatrice ou partenaire.		